

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU
GROUPE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES ACTIONS DE PRÉVENTION 13 (GROUPE ADDAP13)

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le Groupe Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Actions de Prévention 13 (Groupe ADDAP13) sis: Le Nautile, 15 chemin des Jonquilles 13013 MARSEILLE

. NOM de la Présidente : Mme Chantal VERAY VAISSE
. Numéro de SIRET : 775 559 925 000 42

dont l'objectif est de conduire des actions visant à prévenir la marginalisation des jeunes de 11/21 ans et faciliter leur insertion et celle de leur famille, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse.

Pour 2021 les axes de l'intervention étaient : insertion socio-professionnelle, scolarité, dynamique territoriale et santé, repérer et accompagner les jeunes en situation difficile.

Il convient de préciser que la présence de l'ADDAP 13 sur la commune représente 2 agents (1 Éducateur spécialisé et 1 Animateur de prévention) à temps complet sur le territoire.

Afin de favoriser le développement de leurs actions, accueillir les jeunes ou familles les éducateurs disposent d'un local situé à la Gavotte (Espace France Services Bat St Georges - 13170 Les Pennes Mirabeau).

Le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2024 : 8100 €

La subvention concerne les actions suivantes :

- 1. 20 Sorties éducatives et animations de proximité en direction des jeunes de 11/17 ans et des familles**
- 2. Participation aux activités de la ville ou en lien avec un partenaire**
- 3. Chantier éducatif rémunéré** (1chantier par an durant 1 semaine soit 35 heures) à destination de 5 jeunes de 16 à 21 ans en 2024 (site : chemin du Pas de la Mue)
- 4. Présences sociales dans les quartiers** l'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes en journée ou nocturne.
- 5. Projet MOUVE (mobilisation, orientation, utilité, valorisation et engagement)** dispositif qui s'inscrit dans la démarche de service civique
- 6. Accompagnements et suivis des jeunes Pennois en situation de détresse (urgence)**
- 7. 10 animations d'une demie journée en pied d'immeuble principalement au St Georges**

8. Poursuite des interventions dans les espaces publics de la commune avec le développement des animations de proximité et d'un " clean up day " afin de favoriser la convivialité, le vivre ensemble et le lien entre les habitants dans le quartier St Georges.

9. Présence au sein du collège J. Monod afin de rencontrer les élèves et participation aux instances de suivi.

10. Dans le cadre du partenariat avec le collège J. Monod, ateliers d'échanges et de réflexion 1 jeudi par mois avec les élèves identifiés au préalable suite à leur comportement et en lien avec les conseillers principaux d'éducation.

11. Équiper le nouveau local afin d'accueillir des jeunes et organiser une dizaine de soirées jeunes, en réponse aux problèmes rencontrés sur le quartier St Georges.

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du travail réalisé par les éducateurs de l'ADDAP13 sur la commune, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention au Groupe Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des actions 13 (Groupe ADDAP13) d'un montant de : 8100 € au titre de l'exercice 2024.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31 – M. PASQUALETTO-AMIEL ne participe pas au vote

CONTRE : 2 - M. FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL